

Qu'il me soit permis de me reporter à une déclaration d'un autre ancien ministre du cabinet libéral qui s'applique également ici :

Si cela doit être la mort du libéralisme, je ne veux même pas être porteur d'honneur aux funérailles.

Les membres du cabinet, bien qu'ils soient sous la coupe d'une troïka, devraient penser à l'acte par lequel ils détruisent le Parlement et le pays. Il est encore temps de trouver mieux et, à ce propos, les libéraux pourraient s'interroger sur ce qu'ils essaient d'imposer à tous les députés, y compris les leurs de l'arrière-plan. Ils devraient changer leur ligne de conduite avant qu'il ne soit trop tard. Il importe au plus haut point, pour tous les députés sans exception, que l'article 75c proposé soit retiré. Ce qui peut sembler insignifiant aujourd'hui pourrait demain léser chacun de nous.

Je pourrais aussi mentionner le bill C-135 et ses effets défavorables, dont le ministre responsable de cette société de la Couronne a admis l'existence dans certains cas. Il a reconnu publiquement qu'il y avait eu discrimination. En dépit de cela, on ne saurait en imputer la faute aux députés. J'invite les députés libéraux à examiner de près le bill C-135 et les résultats qu'a donnés l'application de cette mesure que j'estime bonne, sauf pour quelques dispositions secondaires.

À la suite de l'adoption de ce projet de loi, un rapport a été préparé dont les membres du Parlement n'ont pas eu l'occasion de prendre connaissance et, à cause de cela, la discrimination s'est pratiquée dans notre pays. Tous les députés sont coupables de pas avoir corrigé cette situation. Le gouvernement a sûrement les pouvoirs requis pour le faire.

En parlant du bill C-135, cela me rappelle que le premier ministre actuel (M. Trudeau) était ministre de la Justice au moment où cette mesure a été présentée. Je pourrais parler de certaines de ses dispositions pour indiquer de très nombreuses erreurs commises. Celles-ci pourraient aussi être corrigées, puisque le gouvernement a le pouvoir de le faire. Au moment de la rédaction de cette mesure législative, personne n'a contesté ce point. Je pense à l'autorité conférée à la société de la Couronne. Je le répète, le premier ministre actuel était alors ministre de la Justice.

On a conféré à cette société de la Couronne le pouvoir d'acheter des terrains sous-marins au large de l'île du Cap-Breton. Le bill C-135 traitait de l'industrie du charbon. Cette autorisation a été incluse dans la mesure législative présentée à la Chambre par le ministre de la Justice de l'époque. Que firent le gouvernement et le premier ministre quelques mois plus tard? Ce dernier décida arbitrairement que les droits miniers sous-marins appartenaient au gouvernement fédéral. Depuis, il a mis au point une formule, mais on ne saurait dire, à l'heure actuelle, si les provinces l'accepteront. Il n'en demeure pas moins que cette mesure législative a franchi toutes les étapes voulues à la Chambre sans qu'il faille recourir à une règle comme cet article 75c. Cette mesure autorise la société de la Couronne à acheter des terres sous-marines.

Je ne peux m'expliquer ce revirement d'attitude soudain, mais il s'est produit. C'est pour cette raison que je m'oppose à l'article 75c qui, s'il est accepté, empêchera les députés d'examiner à fond les mesures législatives du genre de celles que constitue le bill C-135. Ce droit sera complètement foulé aux pieds et mis au rancart. Voilà qui empêchera tout examen approprié d'une mesure législative et des erreurs comme celles que j'ai mentionnées ne pourront donc pas être rectifiées. Des gouvernements libéraux précédents ont pris des mesures stupides, antidémocratiques et même dictatoriales. Peut-être les députés pourraient-ils profiter de leur propre expérience en relevant les pires exemples de ce genre d'actions.

Je rappelle le débat sur la défense et le fait que le président de ce comité avait débité à la Chambre un tas de mensonges concernant les travaux du comité. Il a débité des mensonges au sujet des auditions du comité et il a obtenu que le ministre de la Défense vienne devant la Chambre et fasse servir ces mensonges à ses propres fins. Je pense au député de Vancouver Quadra (M. Deachman). Bien sûr, il a acquis une réputation nationale quand il est allé dévoiler à la presse les décisions prises au cours du débat sur le drapeau.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)